

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18471 - 72ÈME ANNÉE

**Le PCR souligne que le calendrier s'accélère,
et que le scandale s'amplifie**

Egalité réelle: les Réunionnais encore longtemps maintenus dans l'ignorance?



Ary Yée Chong Tchi Kan, Maurice Gironcel et Yvan Dejean.

Le Parti communiste réunionnais a annoncé hier la présentation du projet de loi sur l'égalité réelle au Conseil des ministres le 3 août. C'est une nouvelle accélération des événements alors qu'aucun débat sur cette question n'est annoncée par le gouvernement dont la secrétaire d'État à l'Égalité réelle. C'est pourquoi le PCR appelle à ouvrir d'urgence le grand débat sur l'avenir de La Réunion, afin que la population ne soit plus maintenue dans l'ignorance et puisse exprimer son point de vue sur un projet qui va engager l'avenir de La Réunion pour les 20 prochaines années.

Représenté par ses trois co-secrétaires généraux Yvan Dejean, Maurice Gironcel et Ary Yée Chong Tchi Kan, le Parti communiste réunionnais a tenu hier une conférence de presse sur le projet de loi sur l'égalité réelle. Le PCR continue sa campagne d'information sur ce sujet, ce que ne font pas les autres partis politiques ainsi que la secrétaire d'État à l'Égalité réelle, qui est pourtant une Réunionnaise, dit en substance la direction du Parti. C'est d'ailleurs le PCR qui annonce que ce projet sera présenté au Conseil des ministres le 3 août prochain. Le PCR a d'ailleurs distribué ce texte actuel aux journalistes présents. C'est le signe d'une accélération des événements, alors que la population reste toujours tenue à l'écart d'un sujet qui engagera son avenir pour les 20 prochaines années.

Après avoir dévoilé cette date, Maurice Gironcel a rappelé que le PCR a envoyé sa contribution à ce projet, et souhaite un grand débat. Hormis Paul Vergès qui a fait connaître ses propositions, les autres parlementaires sont silencieux, poursuit-il. « Que vont-ils dire là-bas ? » au moment où ils devront prendre position après le passage du texte en Conseil des ministres.

Le co-secrétaire général a en effet indiqué que l'exposé des motifs de ce qui sera une loi de départementalisation, promulguée le 19 mars 1946. « Cela avait fait à l'époque l'objet d'un grand débat. Aujourd'hui on engage La Réunion pour les 25 prochaines années, mais il n'y a pas de grand débat, c'est un déni de démocratie qu'il faut corriger ». Et de souligner que « le parti du gouvernement organise des fêtes de la Rose, la secrétaire d'État déléguée à l'Égalité réelle intervient mais ne parle pas de ce sujet. Pour le PCR, le compte n'y est pas ».

Ary Yée Chong Tchi Kan est tout d'abord revenu sur la genèse de ce projet de loi. Ce dernier part du constat que 70 ans après la départementalisation, il n'y a pas d'égalité. L'objectif est donc d'y arriver dans 20 ans. « La situation est extrêmement grave. Nous apprenons que le 3 août, le projet de loi sera soumis au Conseil des ministres, à partir de cette date ce sera ficelé. Il sera présenté à l'Assemblée nationale en octobre, au Sénat en novembre », a-t-il ajouté. C'est une accélération des événements dans une chronologie qui a débuté il y a deux ans, lors de la visite officielle du président de la République à La Réunion. À cette époque, le PCR avait interpellé le chef de l'État sur une série de dossiers : la canne à sucre, les Accords

de partenariat économique, la réforme de l'octroi de mer.

L'année dernière, le président de la République a annoncé une grande loi sur l'égalité réelle, et proposé le délai de 10 à 20 ans pour y arriver. Il a nommé Victorin Lurel, ancien ministre, en tant que parlementaire en mission pour débayer le terrain. Le PCR a adressé en juillet 2015 sa contribution : constat, analyse et perspectives. « C'est le seul parti politique à l'avoir fait », a rappelé le co-secrétaire général du PCR. Parmi les propositions il est question des critères de l'égalité réelle. Le PCR considère le PIB par habitant comme le principal. « Quel développement mettre en place pour atteindre cet objectif ? »

Les sujets sur lesquels le PCR avait interpellé François Hollande sont des échéances inéluctables, a dit en substance Ary Yée Chong Tchi Kan. Comment engager une réflexion sur l'avenir si des points sensibles ne sont pas pris en compte ?

Accélération des événements

Or quelques mois plus tard, la campagne électorale des régionales s'est déroulée totalement en dehors de ces préoccupations essentielles. Le PCR voulait profiter de ce moment pour que le débat sur l'égalité réelle et les moyens d'y parvenir puisse se tenir, mais il n'y a rien eu de tout cela.

Pendant ce temps, le gouvernement a continué à faire avancer son projet. 21 mars 2016, Victorin Lurel a remis un rapport au Premier ministre en présence d'une Réunionnaise nommée secrétaire d'État à l'Égalité réelle. Le PCR a réagi au rapport. Il a constaté que le document fait l'impasse sur les causes de la situation actuelle. « Les mesures préconisées continuent l'oeuvre d'intégration qui contribue à ce qu'il n'y ait pas d'égalité ». Et de noter que lors de la commémoration de la loi du 19 mars 1946, le PCR a organisé une manifestation et publié une brochure au titre explicite reprenant une analyse jugée « implacable » : « mettre fin au néocolonialisme, un nouveau rassemblement pour une nouvelle politique ».

Projet de loi décevant

« Le compte n'y est pas dans l'urgence sociale, quelle solution pour les 170.000 personnes inscrites à

Pôle emploi, pouvons-nous traiter cela dans les 20 ans avec le cadre actuel ? Si ce n'est pas le cas, on veut une marchandise avariée », a précisé le dirigeant communiste.

En juin 2016, c'est l'emballage : le 14 juin le Premier ministre saisit le Conseil économique social et environnemental (CESE) pour avis sur le titre premier du projet de loi, avec une étude d'impact relative à ce projet. Un débat est prévu, le PCR obtient une copie de cette partie du projet et adresse au CESE et au Conseil d'État une contribution. L'avis du CESE est rendu le 12 juillet lors d'une assemblée plénière. « Il en ressort la nécessité d'une large concertation au niveau local pour déboucher sur une communauté de destin ». Lors du débat, le groupe des Outre-mer a déposé une contribution spécifique « qui reprend les points essentiels de l'analyse et de la vision à long-terme du PCR ».

Le CESER est aussi saisi par le préfet et le Conseil régional. L'avis est émis le 13 juillet. Sa conclusion : « déconvenue et scepticisme » devant le texte du projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle.

Rassemblement le 4 septembre

Le PCR demande donc au gouvernement d'ouvrir d'urgence le grand débat entre Réunionnais sur l'avenir de La Réunion, et que l'on ne prenne pas de décision hâtive pour contrarier la marche de La Réunion vers le progrès. « On ne peut pas avoir l'égalité sans les Réunionnais. Il faut savoir où l'on va ».

« Si le texte du projet de loi tel quel est présenté le 3 août au Conseil des ministres, le PCR estime que l'on ratera une occasion de responsabiliser la société réunionnaise », a affirmé le co-secrétaire général du PCR.

Yvan Dejean a pour sa part déclaré que « dans 14 jours, le sort de La Réunion va se jouer pour 20 ans. La population ne sait pas à quelle sauce elle sera mangée ». Le PCR va donc continuer de mobiliser pour qu'enfin le débat qu'il appelle de ses vœux puisse se tenir. Le co-secrétaire général du PCR a également donné des précisions sur la rentrée politique de son parti. Elle aura lieu le 4 septembre prochain à Sainte-Suzanne, sous la forme d'un rassemblement.

M.M.

Édito

Monique Orphé, Philippe Naillet, Jean-Jacques Vlody et Huguette Bello votent pour l'état d'urgence

Le débat à l'Assemblée nationale sur la prolongation de l'état d'urgence a montré qu'il existe des parlementaires représentant La Réunion qui sont pour la restriction des libertés publiques.

Mercredi soir, les députés ont discuté du projet de loi prolongeant l'état d'urgence. Le texte a été modifié après sa présentation quelques heures auparavant en Conseil des ministres. Originellement, la prolongation devait durer trois mois, finalement elle sera de six mois. Cette proposition de la droite a finalement eu le soutien de la majorité.

Les votes des députés de La Réunion sont très instructifs. Trois n'ont pas pris part au vote : Jean-Claude Fruteau, Patrick Lebreton et Thierry Robert. Les quatre autres ont voté pour. Il s'agit de Monique Orphé, Philippe Naillet, Jean-Jacques Vlody et Huguette Bello.

Bien que cette dernière ne fasse pas partie du groupe socialiste, elle a décidé de soutenir le projet du gouvernement. Il est à noter que les communistes français ont eu choisi de voter contre la prolongation de l'état d'urgence. Rappelons que Huguette Bello fait partie du groupe dirigé par le PCF. Une fois de plus, elle a donc choisi de soutenir le gouvernement et de ne pas être solidaires de ceux qui lui ont permis d'être dans un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale.

La prolongation de l'état d'urgence va donc maintenir cette situation d'exception jusqu'au début de l'année prochaine. Il a été mis en œuvre pour la première fois au mois de novembre, quelques heures après les attentats de Paris et de Saint-Denis. Il avait ensuite été prolongé déjà à deux reprises par le Parlement. Avec le résultat

de ce troisième vote, la durée de l'état d'urgence va battre un record, avec un total minimal de 14 mois. Le précédent datait de la guerre d'Algérie, et il s'était étalé sur une période de 8 mois.

L'état d'urgence permet de se passer de l'autorisation d'un juge pour mener des perquisitions à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Elle donne aussi la possibilité pour l'administration de placer une personne sous résidence surveillée sur la base d'un soupçon. Par conséquent, c'est une restriction des libertés. Cela coïncide également avec l'existence depuis plusieurs mois d'un grand mouvement social contre le projet de loi Travail, un texte gouvernemental qui prévoit de faire reculer les droits des salariés.

À plusieurs reprises, des organisations de défenses des droits humains aussi connues que Human Rights Watch ou Amnesty International ont dénoncé les dérives liées à l'application de cette législation d'exception. À La Réunion, plusieurs députés ont donc choisi de soutenir ce projet du gouvernement.

Au Sénat, Paul Vergès n'a jamais voté pour le prolongement de l'état d'urgence.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Nouveau passage en force : la loi sera adoptée sans vote

Loi Travail : Manuel Valls sort le 49-3

Manuel Valls a annoncé l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter sans vote par les députés le projet de loi Travail.

C'est ce mercredi 20 juillet que les députés débattent du projet de loi relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ou loi travail.

Lors de deux lectures précédentes à l'Assemblée nationale, le gouvernement avait utilisé l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter le texte sans vote par les députés. Ce moyen avait pour but d'éviter les débats, d'empêcher les modifications du texte et de faire passer le texte même si une majorité des députés existait pour le rejeter. Dans le cas de l'utilisation de l'article 49-3, la seule possibilité pour empêcher une loi d'être adoptée est le vote d'une motion de censure. Si une telle motion est déposée, elle doit ensuite réunir une majorité de députés. Il va sans dire que c'est un texte de défiance à l'encontre du gouvernement.

En première lecture, une motion de censure avait été soumise au vote,

elle avait obtenu le soutien de la droite et des communistes pour des raisons diverses. La droite estimait que le texte soumis aux députés n'allait pas assez loin dans la casse sociale et demandait le retour à l'avant-projet de loi Travail initial. Pour les communistes, l'objectif était d'obtenir le retrait du texte, conformément aux revendications du mouvement social.

En seconde lecture, aucune motion de censure n'avait été déposée.

Ce mercredi 20 juillet à l'Assemblée nationale, les députés de droite ont indiqué qu'il n'avait pas l'intention de proposer au vote un tel texte. Dans ces conditions, le projet de loi Travail sera considéré comme adopté définitivement par les députés.

La lutte continue

La procédure expéditive utilisée par le gouvernement pour faire passer

le projet de loi El Khomri était anticipé par les syndicats. Ces derniers ne désarment pas et avaient déjà annoncé avant le retour du texte à l'Assemblée nationale la poursuite de la mobilisation jusqu'au retrait de la loi. Leur argument est le suivant : une loi votée peut ne pas être appliquée. C'est ce qui s'était passé voici 10 ans quand un gouvernement de droite avait fini par refuser d'appliquer le Contrat première embauche sous la pression du mouvement social. Or, le projet de loi Travail est porteur de reculs des droits sociaux bien plus graves que le CPE. Un gouvernement de gauche ira-t-il plus loin que la droite dans la casse sociale et la remise en cause des droits des travailleurs ?

M.M.

Nouvelle attaque contre le salaire des fonctionnaires

Le président du MEDEF contre la sur-rémunération

Après le rapport sur l'égalité réelle qui annonce de rediscuter de la sur-rémunération dans 10 ans, après le programme économique de Les Républicains qui veut mettre fin à la prime de vie chère, c'est du MEDEF que vient la nouvelle attaque contre les revenus des fonctionnaires. Pierre Gattaz veut mettre fin à la sur-rémunération.

Le MEDEF prépare un voyage en Guyane. À cette occasion, Pierre Gattaz, président du MEDEF a pris position pour la suppression de la sur-rémunération.

« Ce dispositif ne peut être que temporaire. Quand j'entends des primes de 30% ou 40%, je trouve cela extrêmement excessif », a-t-il affirmé. Il constate en même temps « des prix locaux plus élevés en raison de l'importation de certaines matières premières ».

Le MEDEF avance son modèle ultra-

béral pour régler le problème : donner encore plus d'argent aux entreprises pour créer de la richesse et des emplois. « Après cela, si ces territoires sont autonomes et créent de la richesse, il n'y a plus de raison de surpayer des gens qui viendraient de l'Hexagone ou ailleurs. Les Outre-mer sont une force fantastique pour la France, ils sont des vaisseaux amiraux de la mondialisation pour la France », a-t-il dit.

C'est une nouvelle attaque contre la

sur-rémunération. Force est de constater une convergence de vue avec Les Républicains, un allié du MEDEF. Dans son programme économique, le parti de Nicolas Sarkozy et Alain Juppé veut supprimer la sur-rémunération et intégrer cette somme dans le budget de l'État. Rappelons que du côté du Parti socialiste, le rapport Lurel préconise de rediscuter de la sur-rémunération dans 10 ans.

C'en est trope !

L'Amour peintre : Mignard ou Collot ?

(Sortant du théâtre, Amarante, Pantalon et Alceste).

Amarante : - Il faut effectivement voir chaque personnage en tant que couleur particulière d'un tableau vivant, n'est-ce pas ?, qui aurait pour titre l'Amour récompensé. Sous l'annonce du « Sicilien » n'y a-t-il pas porté « l'Amour peintre » ?

Alceste : - Et de quelles couleurs s'agit-il, je te prie ?

Amarante : - Noir pour Dom Pèdre.

Pantalon : - ... C'est-à-dire Scaramouche.

Amarante : - Couleurs vives pour Araste.

Pantalon : - Arlequin, un manteau de couleurs artificielles.

Amarante : - Blanc pour Isidore, l'esclave grecque, une couleur qui se tâche aisément.

Pantalon : - Soit. Colombine.

Alceste : - Et, Hall, le valet d'Adraste, le fourbe ?

Amarante : - À telle enseigne, une couleur fourbe : le vert.

Alceste : - Impossible : le vert porte malheur sur les planches, tu le sais bien.

Amarante : - Précisément.

Alceste : - Alors, Pantalon, tu ne renchéris pas ?

Pantalon : - Si. Pour Hall, je dirais Brighella.

Alceste : - Ainsi donc, si j'en crois Pantalon, « Le Sicilien » ne serait pas la pièce du théâtre français contre le théâtre italien, mais une pièce italienne portée à la scène par un dramaturge français...

Amarante : - Un moment, la liste est incomplète, Pantalon a omis Climène, la sœur d'Adraste.

Alceste : - Eh bien donc, la sœur d'Adraste ?

Pantalon : - Messieurs, nous n'allons pas rejouer ici la Querelle des Bouffons, ou vous le serez plus qu'à votre tour.

Alceste : - Faut-il t'en prier, Amarante : annonce la couleur !

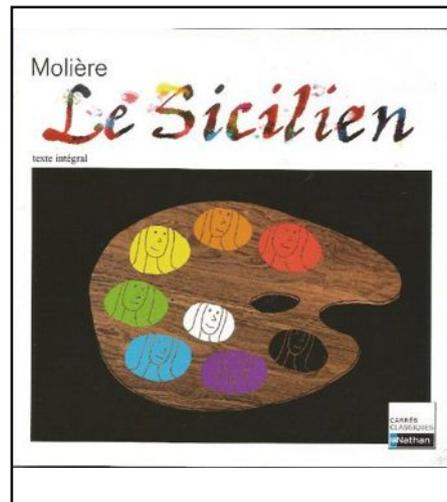
Amarante : - Pour moi, elle est sans couleur.

Alceste : - Ah ! Et pourquoi cela ?

Amarante : - Parce qu'il s'agit du seul personnage qui est voilé. Derrière le voile, l'auteur qui tire les fils. Celui qui est voilé dévoile. C'est Climène qui clôt la farce, en proclamant : « Un jaloux est un monstre haï de tout le monde et il y a une personne qui ne soit ravi de lui nuire, n'y eût-il point d'autre intérêt ; toutes les serrures et les verrous du monde ne retiennent point les per-

sonnes et c'est le cœur qu'il faut arrêter par la douceur et par la complaisance... »

Pantalon : - Et en même temps, on sait qu'on n'arrête pas plus les horloges que les cœurs. La comédie du monde survit à l'auteur et à ses remontrances. Le théâtre surpasse tout.



Le Sicilien de Molière, suivi du Bourricot de Pierre Gripari (pièce anti-colonialiste et antiraciste), chez Nathan, collection Carrés classiques.

Amarante : - Cela recoupe ce que je disais : le théâtre français contre le théâtre italien, et cela passe à travers la peinture : Mignard contre Callot. La couleur contre la noirceur, les mignardises de Climène et d'Adraste face aux panlonnades sinistres à la Callot de Dom Pèdre, l'Italien.

Pantalon : - Je persiste en cela à dire que « Le Sicilien » est une pièce italienne dont Molière a repris tous les éléments.

Amarante : - Ce que je récusé.

Pantalon : - Avez-vous oui de « la Guerre de l'Amour », une joute qui se déroula au carnaval de Florence en 1616 ?

Alceste : - Eh, conte-nous cela, mon ami !

Pantalon : - Quand Jacques Callot se rend en Toscane en 1612, la Commedia dell'Arte a atteint son apogée. Le Jeudi gras de 1616, dans Florence, vit se dérouler le spectacle de la Guerre de l'Amour : les jeunes contre les vieux, les pauvres contre les riches, argent contre beauté, pouvoir contre jeunesse. Dans une arène d'amants, surgit un char tiré par deux coursiers, conduit par Im-

pétuosité et Fureur. Dans ce char, Mars, la Guerre, à ses côtés Vénus, l'Amour. Dans la mêlée, le char se coupe en deux, il se sépare de lui-même, d'un côté part Vénus, et de l'autre Mars. C'est ainsi que débute le carnaval. Et j'ose dire que la farce de Molière est toute enclose dans cette facétie de la guerre de l'Amour : Adraste contre Dom Pèdre, le Tendre contre l'austère – et le butin n'est autre que la ridicule Isidore...

Amarante : - Vous vous abusez, le butin est la Raison, que représente Climène la raisonnable de l'affaire, l'auteur masqué de la pièce.

Pantalon : - Allons, un masque dont personne ne croit ! Toutes les villes italiennes ont fourni leur personnage à la Commedia dell'Arte : le docteur Baloardo vient de Bologne, moi-même je suis vénitien, Arlequin est né à Bergame, quant à Beltrame il est milanais, Polichinelle vient de Bénévent, etc., etc.

Amarante : - Que vient faire Climène dans cette liste ?

Pantalon : - J'y viens. Climène vient de Versailles. Elle incarne le « docteur » de la Commedia qui raille les puissants. Souvenez-vous dans « La Jalousie du Barbouillé », il y avait aussi un Docteur, et ta Climène n'est autre qu'un docteur débarbouillé !

Alceste : - Je confirme. Voilà ce que je reproche à cette farce : on ne croit à aucun de ces personnages... D'ailleurs, je n'aime guère l'amour, serait-ce parce que j'ai le cœur en verre, et qu'il se brise aisément. S'il se rompt, j'en ai pour des années pour le recoller.

Pantalon et Amarante, ensemble : - Oui, mais toi, rien ne s'accorde à tes goûts !

Alceste : - Ah non, messieurs, simplement je n'accorde pas mes faveurs à toutes. Mais je tiens que Molière, qui fut avocat, a écrit entre toutes choses des pages merveilleuses, qu'il vous serait bien aise de lire en ma compagnie, sur la justice de ce pays. Car il est primordial de savoir comment on y juge : je vous parle là, messieurs, de goût et de raison.

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Oplis in sinz i mont o, oplis i oi son déyèr !

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, zordi mi ékri aou pars mon kèr i singn par raport sak i ariv la-ba dann la métropol. Mon kèr i singn pars sak i ariv bann z'inosan : zot la pa rodé é zot té i pans lo pouvoir piblik l'avé pran tout lo prékosyon k'i fo pou ké sa i ariv pa. Ala ké l'arivé k é ké lo pouvoir piblik la pa gingn anpèshé pars li la pa gingn pran lo prékosyon k'i falé. Ala pou kosa mésyé Sarkozy la donn azot lo grin dann télé, la donn lo grin la gosh o pouvoir. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, moin lé sir ou i mazine si la droit i ariv o pouvoir, èl va fé mirak ! Poitan kan li la pèrd pouvoir lo tangaz té fine komansé é lété a prévoir ké lo tan té i sava gate ankor plis.

L'irak, l'afghanistan, La syrie, la Libye. Tout té i pète partou é bann péi konm La Frans, L'anglètèr, l'Amèrik té apré mète z'ot né partou. Partou zot la parti agrav lé shoz. I paré mèm z'ot sèrvs ségré, té apré zoué lo l'aprantis sorsyé partou. I paré mèm ké sé zot ké la fé Daesh pou règ lo kont La Syrie. Daesh la transform an Ei.

Ala zordi sak i ariv : lo pèp fransé - konm d'ot pèp !- lé pou arien la-dan - mé sé zot k'i gingn lo rotour d'flam. Tanka mésyé Sarkozy, sof lo réspé moin nanan pou li, mi ranvoy ali lir lo provèrb moin la ékri an-o la : « Oplis in sinz i mont o, oplis i oi son déyèr ! ». I pé di ankor : « Si ou i mont dsi pyé koko, pran prékosyon out pantalon la pa déshiré par déyèr ! »

Justin

« Si ou i pé, marsh dovan ou ! » - In kozman po la rout

Ala in drol de kozman ! Pou mon par, moin la batiz ali provèrb san konète si sa lé vré pou vréman. Pars i diré sa lé konm in kozman absird. Absird ? Dizon in kozman san ké ni tèt. Pou kosa dabor mi sa marsh dovan moin? Sré bien komod, pars konmsa mi évite gingn désèrtin z'inkonvénan konm par ébzant in bon kou d'kongn si mi koné lo l'obstak avan mi ariv dési. Mi vére sa konm in sizyèm sans k'l prévien dsi sak lé posib arivé. Mé ni koné bien sa i pé ariv kék-foi, mé sa i ariv pa toultan. Sé pou sa lo kozman i angant anou pou fé in l'égzèrsis inposib la plipar d'tan : marsh dovan nou !Alé !Kass in pé z'ot koko la dsi ! Ni artrouv pli d'van.